

Soutien pour les victimes d'actes criminels et de violence sexuelle

La Province remettra 6,4 millions de dollars à 24 organismes communautaires, dont la Société de la francophonie manitobaine (SFM), pour améliorer les services d'aide aux victimes d'actes criminels.

Selon un rapport de Statistiques Canada publié en juillet 2020, de nombreux organismes au Canada et ailleurs dans le monde rapportaient une hausse de la violence familiale et sexuelle durant la pandémie. Parmi les facteurs cités, on notait l'isolement accru, la perte d'emploi, la baisse du revenu, et les contacts limités avec les réseaux et les sources de soutien.

L'annonce de financement du ministère de la Justice du gouvernement du Manitoba a pour but de permettre aux organismes comme la SFM et l'AJEFM de mettre en branle des projets communautaires pour traiter de la situation.

Communiqué de la SFM
Saint-Boniface le 14 avril 2021

La SFM est heureuse d'annoncer le financement reçu du ministère de la Justice du gouvernement du Manitoba pour un projet communautaire d'aide aux victimes d'actes criminels.

Le but ultime du projet est de répondre aux besoins de soutien, d'information et de formation des victimes d'actes criminels provenant de divers groupes de la communauté franco-

phone grâce à un continuum intégré de services offerts par et pour les francophones. Le projet répond aux besoins d'information et de formation des organismes et agences qui travaillent avec ces groupes, notamment les femmes, les personnes âgées, les jeunes, la communauté LGBTQ+ et les nouveaux immigrants.

« Il s'agit d'un projet pour et par la communauté francophone du Manitoba, » indique Christian Monnin, président de la SFM. « Nous croyons que les victimes qui ont le français comme langue maternelle et les immigrants et réfugiés qui ont le français comme langue officielle, sont particulièrement portés à demander des services en français. Ces services doivent être facilement accessibles à toutes les Manitobaines et tous les Manitobains d'expression française. »

Le projet, construit sur trois piliers, propose une gamme de services bien intégrés offerts par et pour les francophones :

1. L'offre de services de counseling et d'aide psychologique en français aux victimes d'actes criminels;

2. Un portail d'information en français pour les victimes d'actes criminels et ceux qui leur fournissent des services;

3. De la formation offerte en français aux victimes d'actes criminels ou aux personnes qui leur fournissent des services.

La SFM s'associera à plusieurs partenaires sur ce projet. Pluri-elles et le Centre Renaissance ont été identifiés comme les principaux partenaires pour l'offre de services de counseling et d'aide psychologique. Le partenaire principal pour les piliers de l'information et de la formation est l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM).

« Grâce à cette initiative, l'AJEFM pourra augmenter et renforcer ses services d'information juridique pour mieux répondre aux besoins des francophones qui subissent des traumatismes sérieux en raison de comportements criminels, » indique le professeur Gerald Heckman, président de l'AJEFM.

LIRE PLUS :

*Communiqué de presse de la province
Téléjournal Manitoba*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AJEFM

M. Gerald Heckman, président

M^e Karine Pelletier, vice-présidente

M^e Danielle Grzybowski, secrétaire

M^e Denis Guénette, trésorier

M^e Joel Lebois

la professeure Halimatou Ba

le professeur Mamadou Ka

Mme Salwa Meddri

Lorna Turnbull, personne ressource

M^e Rénaud Rémillard, personne ressource



Manitoba inc.

FAVORISER L'ACCÈS À LA
JUSTICE DANS LES DEUX
LANGUES OFFICIELLES





NOUVEAUX EMPLOYÉS D'ÉTÉ À L'AJEFM

L'AJEFM souhaite la bienvenue à ses employés d'été, Ramsay Hall et Jacqueline Pelland, tous les deux étudiants du programme bilingue de la faculté de droit de l'Université du Manitoba.



Comme les étudiantes qui les ont précédés, leur expérience de travail leur permettra de bénéficier d'une formation et d'une interaction avec les clients francophones tout en affinant leurs compétences surtout en ce qui a trait aux domaines de l'immigration et du droit de la famille.



adhérez à l'ajefm et restez branchés

L'AJEFM vous fournit les ressources, le développement professionnel, les réseaux et les services dont vous avez besoin pour évoluer dans votre profession et rester à l'affût des dossiers importants dans le monde de la justice en français.

Devenez membre aujourd'hui!



Répertoire des services juridiques

Une adhésion à l'AJEFM vous permet d'ajouter votre nom à notre répertoire de prestataires de services juridiques. C'est une occasion en or d'augmenter la visibilité de votre pratique et de faire connaître vos services auprès des visiteurs du site Web de l'AJEFM et des nombreux clients d'Infojustice.

Infojustice

Mis sur pied en 2016 par la Société de la francophonie manitobaine (SFM) et repris par l'AJEFM en 2018, INFOJUSTICE offre des services et des renseignements juridiques gratuits au grand public francophone.

Service de notaire

Accompagnement des justiciables auprès de tribunaux

Centre de services bilingues une fois par mois

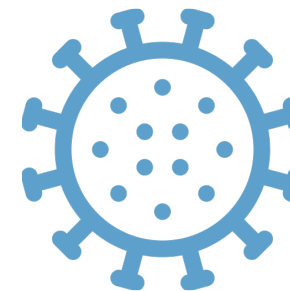
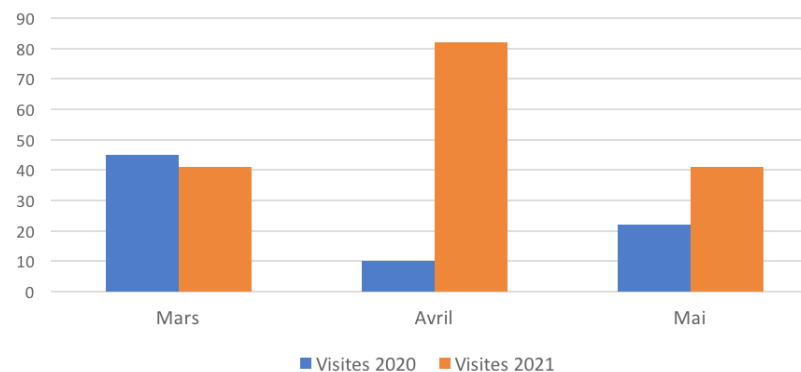
Ateliers pour nouveaux arrivants à l'Accueil francophone

Aiguillage vers des avocats, instances gouvernementales (à noter : Infojustice ne donne pas d'avis juridiques)

Ateliers sur divers thèmes juridiques

Consultations individuelles

Comparaison du nombre de visites par mois à Infojustice Manitoba entre le 1^{er} juin et le 30 mai 2020/2021



AGA de l'AJEFM reportée

En raison des restrictions imposées par la COVID, l'assemblée générale annuelle de l'AJEFM qui devait avoir lieu à la fin du mois de juin est reportée à l'automne. La date et le lieu de l'AGA vous seront communiqués sous peu.

LES WEBINAIRES DE L'AJEFM

L'AJEFM offre des webinaires tout au cours de l'année. Ce printemps, nous avons présenté une série d'ateliers en ligne sur une gamme de sujets ponctuels. Nous remercions nos animateurs et nos conférenciers pour leur contribution généreuse.



Les préjugés inconscients et le racisme

Mamadou Ka, politologue, professeur associé à l'Université de Saint-Boniface et consultant en gestion de la diversité et en éducation

« Le monde dans lequel vous êtes nés ne représente qu'un modèle de la réalité. Les autres cultures ne constituent pas des tentatives ratées de vous ressembler. Ce sont des manifestations uniques de l'esprit humain. » - Wade Davis

Cette citation de l'anthropologue, Wade Davis, résume bien les thèmes principaux de ce webinaire. D'ailleurs, Mamadou Ka entame souvent ses ateliers avec les propos de cet auteur de

renommée. Tout comme le meurtre de George Floyd a fait renaître le discours sur le racisme, les préjugés inconscients et leurs sérieuses conséquences, les propos de Wade Davis ont servi également de tremplin pour les grands thèmes abordés dans cet atelier.

Près d'une trentaine de participants étaient au rendez-vous pour ce webinaire à trois volets, dont le premier, faire comprendre comment le racisme et les préjugés inconscients influencent nos décisions quotidiennes et rappeler que le racisme est un rapport de pouvoir économique et politique. L'atelier a permis également de reconnaître des comportements qui sont la manifestation même de nos préjugés et d'apprendre quelques stratégies permettant de lutter contre ceux-ci.

*Lire plus:
La pression sociale sur les universitaires noirs*



Les testaments

M. Tarik Daoudi, agent juriste à Infojustice, Jana Vandale, stagiaire à l'AJEFM

En partenariat avec les Centres de services bilingues de la province, l'AJEFM a offert dans les deux langues officielles un webinaire sur la planification successorale. Le but de l'atelier : inciter les participants à préparer leur avenir en leur présentant les éléments clés des

testaments, des dispositions de la Loi sur les successions ab intestat, ainsi que ceux des pro-

curations et des directives en matière de soins de santé. On a souligné l'importance de préparer ces documents bien avant qu'il ne soit trop tard.

« Plusieurs participants ont été bien surpris d'apprendre que les trousse de testaments (ou "Will kits", en anglais) vendus au Manitoba, viennent habituellement de l'extérieur de la province, et donc leurs formats et dispositions ne sont pas forcément conformes aux lois du Manitoba. Autrement dit, même si on achète une trousse dans un magasin au Manitoba, il n'y a aucune garantie que celle-ci puisse créer un testament valide au Manitoba. » - M. Tarik Daoudi



L'immigration et les droits de la personne au Canada

L'équipe d'Infojustice et M. Jacqueline Boily de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

Ce webinaire est offert en partenariat avec l'Accueil francophone aux francophones vivant à l'extérieur du

Canada qui souhaitent immigrer soit au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta. Il a pour but de les aider à se familiariser, entre autres, avec les droits de la personne au Canada, ce que l'on entend par « discrimination » et le rôle que joue la Charte canadienne.



PARLONS DROIT

SUR LES ONDES D'ENVOL 91 FM

Maintenant à chaque deuxième samedi, 13 h à 14 h

Écoutez toutes les chroniques

DIFFUSÉES ICI



TABLE RONDE sur l'immigration francophone en milieu minoritaire

L'AJEFM a accueilli un panel d'experts en matière d'immigration pour aborder, entre autres, la Loi sur l'immigration, la nouvelle stratégie du gouvernement fédéral pour accroître l'immigration francophone au Canada ainsi que les services communautaires disponibles au Manitoba pour les nouveaux arrivants francophones.

ÉCOUTEZ LA TABLE RONDE, enregistrée le 27 mai 2021, avec les intervenants suivants :



Le régime juridique canadien

M^e Nalini Reddy, avocate spécialisée en droit de l'immigration au cabinet Pitblado de Winnipeg



Les politiques gouvernementales

M. Yves Saint-Germain, directeur des politiques langagières et francophones, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada



L'Accueil francophone

Mme Bintou Sacko, directrice de l'Accueil francophone

Parlons Droit change de plage horaire

Dès le samedi 19 juin 2021, l'émission de l'AJEFM sera diffusée sur les ondes d'ENVOL 91, chaque deuxième et quatrième samedi du mois, de 13 h à 14 h. Voyez la liste des prochains invités et cochez le calendrier. Ne manquez pas votre rendez-vous avec les avocats et les juristes bilingues au service de la francophonie du Manitoba.

19 juin

M^e Danielle Grzybowski

3 juillet

M^e Betta Wishart

17 juillet

M^e Rénaud Rémillard

31 juillet

M^e Laura Nagy

14 août

M^{es} Théberge et Joubert

28 août

M^e Joëlle Pastara-Sala

11 septembre

M^e Lorna Turnbull

25 septembre

M^e Donald Legal

9 octobre

M^e Nicole Deniset

congrès annuel ajefo

Contribuer à la justice en français 2.0

+ 50 conférenciers
+ 7 panels juridiques
+ 100 participants

22 au 24 juin 2021
Formule virtuelle

Cliquez pour vous enregistrer

PROJET DE LOI C-32

La ministre Mélanie Joly a déposé le 15 juin, 2021 le projet de loi C-32 qui vise à moderniser la Loi sur les langues officielles.

L'AJEFM vous invite à consulter :

le texte du projet de loi;

le communiqué de presse publié par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada;

l'article paru dans le journal Le Devoir.



Un juge bilingue nommé à la Cour Suprême du Canada

Quelques jours après le dépôt du projet de loi C-32 visant à renforcer la Loi sur les langues officielles au Canada, voilà qu'un juge bilingue, Mahmud Jamal, vient d'être nommé à la Cour suprême du Canada.

En savoir plus :

Communiqué de presse de la FAJEF

Reportage et texte du Téléjournal Manitoba



PROFIL >>>>

L'AJEFM félicite Me Marc Marion, lauréat du prix Riel 2021 dans la catégorie Communications. Marc Marion a été reconnu au mois de mai pour son leadership et sa contribution exceptionnelle à la francophonie manitobaine.

Avocat spécialisé en droit fiscal, Marc Marion travaille au sein du cabinet Taylor McCaffrey de Winnipeg. Voici un extrait de son entretien à l'émission Parlons Droit de l'AJEFM, diffusé en juin, sur les ondes d'Envol 91.

Q : D'abord, félicitations pour ce Prix Riel que vous venez de remporter dans la catégorie Communications. Comment un avocat remporte-t-il un prix en communications ?

R : Je suis administrateur de Presse-Ouest depuis une dizaine d'années, puis président du journal La Liberté, depuis 2013, l'année de son 100e anniversaire. Travailler avec La Liberté m'inspire beaucoup. Les médias servent d'outil démocratique dans une société où la démocratie est saine. Mais c'est tout un défi, surtout avec les médias sociaux, où tout est instantané et avec la quantité d'information et de désinformation qui circule.

Le rôle des médias c'est de poser des questions, d'aller au fond des choses, de présenter l'information pour qu'on sache ce qui se passe dans notre communauté, dans la société. On se fie à ce que les gens prennent des décisions informées. Et ça, ça dépend de la qualité de l'information qu'on reçoit. La Liberté s'attache à fournir

les informations de la façon la plus fidèle que possible.

Q : Quel a été le parcours qui vous a mené à faire carrière en droit ?

R : J'ai toujours été intéressé depuis un jeune âge, depuis l'âge de 12-13 ans. Je regardais des émissions à la télévision, des séries d'avocats, des avocats en litige en cour. Alors ça m'a toujours inspiré à devenir avocat. J'avais aussi des amis qui avaient des parents qui étaient avocats. Alors je comprenais un peu ce que faisaient leurs parents. Par contre, ça n'a pas été mon premier choix. Je voulais être architecte.

Quand je me suis inscrit à l'école de droit en 1999-2000, j'étais inscrit aussi à l'école d'architecture à l'Université de Montréal. Trois semaines avant le début des cours, je devais décider si je faisais carrière en architecture ou bien en droit. Pour des raisons de sécurité d'emploi, de possibilités d'avenir, je me sentais un peu plus à l'aise avec le droit qu'avec l'architecture. Alors, je me suis lancé en droit et je n'ai jamais regretté mon choix.

Avec le droit, il y a plusieurs portes qui peuvent s'ouvrir et ce n'est pas uniquement dans le droit privé, le droit public ou même le droit dans une société qu'on appelle « in-house ». Il y a plusieurs politiciens qui sont

avocats, il y a plusieurs directeurs ou gérants d'organismes à but lucratif ou non lucratif qui sont avocats. On acquiert une certaine connaissance du droit des affaires, disons, les règles du jeu, qui peuvent vraiment servir dans différentes carrières.

Q : Quel est votre domaine en droit ?

R : Je pratique le droit dans le domaine des testaments, des procurations et des directives en matière de soins de santé. Je le fais beaucoup en français. Je fais aussi des testaments qui sont un peu plus complexes pour des personnes qui ont un patrimoine plus important. Donc on fait des testaments avec des fiducies testamentaires. Ce sont des testaments qui ont des fiducies à l'intérieur des testaments. C'est plus technique, plus long et ça vise surtout des avantages fiscaux, mais aussi des avantages du point de vue des droits de la famille surtout lorsque les parents veulent s'assurer que l'héritage de leurs enfants n'est pas partagé avec un conjoint ou une conjointe dans le cas d'une séparation quelconque.

L'autre domaine que je pratique de façon assez significative en français c'est avec les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance. Plusieurs de mes clients sont des organismes francophones. Dans ces cas-là, je peux constituer des

sociétés en français. Les documents et les procès-verbaux sont en français, les certificats d'actions et les règlements administratifs aussi.

Q : Vous avez étudié le droit en anglais à l'Université du Manitoba. Pourquoi en anglais ?

R : J'ai fait mon premier bac en français à l'Université de Saint-Boniface, dans le temps c'était le Collège universitaire de Saint-Boniface. C'était un bac en arts avec une majeure en sciences politiques et une mineure en économie.

Quand j'ai terminé ce bac, je suis allé en Italie pendant 6 ans. J'étais avec un groupe de Canadiens, surtout des Québécois. Alors je parlais presque tout le temps en français et j'ai appris l'italien. En Italie, j'ai fait un bac en philosophie, où les examens étaient surtout à l'oral, pas à l'écrit, alors il fallait bien s'exprimer en italien. Quand je suis revenu de l'Italie après 6 ans, je me suis dit OK, je dois faire quelque chose de plus pratique comme carrière que d'être philosophe.

C'est à ce moment-là que j'ai considéré faire mon bac en droit en anglais. Je voulais vraiment pratiquer ici au Manitoba. Ça faisait plusieurs années que je m'exprimais en français et non en anglais. J'avais une certaine insécurité linguistique par rapport à

l'anglais parce que je ne m'en servais pas souvent. C'est ce qui m'a incité à étudier en anglais. Et ça a pris quelques années avant que mon accent retourne à l'accent anglais du Manitoba.

Q : Vous êtes allé en Italie uniquement pour étudier ?

R : Je faisais partie d'une communauté religieuse pendant 6 ans. C'était une petite communauté. On visitait les pauvres une fois par semaine, surtout avec les soeurs de Mère Teresa. C'était la grande pauvreté. On aidait à nourrir les sans-abris. On faisait aussi la visite des malades dans les hôpitaux avec des personnes âgées qui n'avaient pas de proches pour leur rendre visite.

Q : Est-ce que vous utilisez encore l'italien ?

R : J'utilise moins l'italien qu'avant, mais de temps en temps j'écoute une série Netflix en italien. J'ai même des clients italiens. Les Italiens de première génération au Canada sont d'habitude plus âgés. Ils adorent parler l'italien avec n'importe qui. Quand je les rencontre, les 5-10 premières minutes c'est du « small talk » en italien, mais ça me permet de créer de bons liens avec eux.

Pour écouter l'entrevue de M^e Marc Marion au complet, cliquez ici.